

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.



### ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an.  
— 10 fr. pour six mois.  
— 6 fr. pour trois mois.  
Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

#### ROUBAIX, 5 mai.

M. le préfet du Nord a reçu la dépêche suivante, de M. le ministre du commerce :

« Le Corps législatif vient de voter la loi qui supprime les droits à l'importation des cotons, des laines et de certaines matières tinctoriales. L'exécution de la loi est fixée au sept mai au lieu du cinq, afin que le Sénat ait le temps nécessaire pour délibérer. »

Le projet de loi concernant le tarif des laines, des cotons et autres matières premières, a subi au Corps législatif, d'accord avec la commission et le Conseil d'Etat, quelques modifications.

Le tarif des laines en masse venant par mer, par navires étrangers, fixé dans le premier projet à 5 fr., est abaissé à 3 fr.

Le tarif de l'indigo, proposé à 10 et 15 fr., est élevé à 25 et 28 fr.

La dernière modification porte que les sommes inscrites au budget de 1860, pour être appliquées au rachat de la dette consolidée, cesseront d'avoir cet emploi à partir de la promulgation de la loi qui sera exécutée le 7 mai.

Le corps législatif a reçu, dans une de ses dernières séances, communication d'un décret portant modification de l'art. 1<sup>er</sup> du projet de loi concernant le tarif des sucres, des laines, du cacao et du thé.

Cette modification n'a trait qu'aux droits sur le sucre, qui sont ainsi fixés :

Le sucre indigène non raffiné et non assimilé au raffiné, et le même sucre provenant des colonies françaises, par navires français, payeront 25 fr. les 100 kilog. Le même sucre, provenant d'ailleurs hors d'Europe, par navires français, payera 28 fr. et celui provenant des entrepôts, 34 fr. Transporté par navires étrangers, le sucre payera 39 fr. Les droits seront les mêmes pour le sucre raffiné dans les fabriques indigènes non abonnées et dans les colonies, sans une augmentation de 2 fr. 50 c. par 100 kil.

Nous lisons dans le Courrier du Pas-de-Calais :

« Les congés de six mois ont été délivrés à des militaires de la ligne (classes de 1854-55-56-57 et 58) appartenant aux corps de l'intérieur et de l'Algérie. Conformément aux circulaires postérieures, ces militaires et ceux de la classe de 1853 ont été rayés de l'effectif de leurs corps et inscrits sur les contrôles de la réserve. »

Des nécessités de service n'avaient pas permis jusqu'à ce jour d'appliquer ces mesures à l'armée d'Italie; mais par suite de son retour en France, rien ne s'oppose plus à ce que l'application lui en soit faite. En conséquence, les généraux commandant les divisions militaires vont donner des ordres pour qu'aussitôt après l'arrivée des corps de l'armée d'Italie dans les garnisons qui leur seront assignées à l'intérieur, les militaires de la classe de 1853 soient renvoyés dans leurs foyers et rayés des contrôles de leur corps pour être inscrits sur ceux de la réserve. La même disposition sera appliquée à des militaires des classes de 1854-55-56-57 et 58, suivant des proportions indiquées.

#### Actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Le N° 10 du bulletin des Actes administratifs de la Préfecture contient les documents suivants :

I. Circulaire aux maires, relative aux moyens de pourvoir à l'entretien des chemins vicinaux pendant l'année 1861.

II. Des instructions sur le décret impérial qui modifie la table pour le recrutement de l'armée.

III. Un avis sur les suppléments d'inventaires des archives communales et des bureaux de bienfaisance.

IV. Communication d'une circulaire sur le concours d'animaux reproducteurs des espèces chevaline, asine et mulassière, qui aura lieu à Paris au mois de juin prochain.

V. L'Etat des étalons approuvés par le ministre de l'intérieur.

VI. Un arrêté qui fixe l'ouverture de la deuxième session des conseils municipaux du 5 au 10 mai.

Liste des jurés pour les assises du département du Nord, qui s'ouvriront à Douai le 7 mai 1860.

#### JURÉS TITULAIRES :

- MM.
- Tournoy, ancien huissier, à Valenciennes.
  - Le Bret, directeur des mines d'Anzin, à Denain.
  - Devaux, cultivateur, à Escarmain.
  - Darras, notaire, à Dunkerque.
  - Nicolle, négociant, à Saint-Amand.
  - Jeanson, pharmacien, à Armentières.
  - Jongiet, négociant, à Lille.
  - Lebrun, cultiv., propriét. et maire, à Boursies.
  - Leblond, propriétaire et cultivateur, à Fontaine-au-Bois.
  - Florin, filateur, à Roubaix.
  - Bouchard, ingénieur civil, à Douai.
  - Desroussaux, notaire, à Lille.
  - Lallemand, cultivateur, à Sainghin-en-Weppes.
  - Dauchy, propriétaire et maire, à Aines.
  - Descat, teinturier, à Fiers (Lille).
  - Taffin, notaire, à Vieux-Berquin.
  - Josset, marchand, à Eppe-Sauvage.
  - Boutard, filateur, à Wignehies.
  - Bamazure, lieutenant-colonel en retraite, à Douai.
  - Dathis, fabricant, à Roubaix.
  - Debaeque, notaire, à Dunkerque.
  - Torris, brasseur, à Gravelines.
  - Scheerousse, boucher, à Hezbronck.
  - Debauch, négociant, à Tourcoing.
  - Samaghe, notaire, à Hezbronck.
  - Colet, négociant, à Hautmont.
  - Maillet, propriétaire, à Avenelles.
  - Lefebvre, id., à Valenciennes.
  - Lambelin, fabricant de sucre, à Bondues.
  - Biencourt, imprimeur sur étoffe, à Lille.
  - Delcroix, fabricant de sucre, à Phalempin.
  - Ponsin, fabricant d'huile, au Câteau.
  - Passet, fabricant de tissus, à Beauvois.
  - Scherer de Scherbourg, propriétaire, à Lille.
  - Béle, rentier, à Wormhoudt.

#### JURÉS SUPPLÉMENTAIRES.

- MM.
- Lachaume, ingénieur civil, à Douai.
  - Pollart, pharmacien, id.
  - Cliquet, propriétaire, id.
  - Gambart, notaire, id.

Les statisticiens français qui auraient le désir d'assister à la 3<sup>e</sup> session du congrès international de statistique qui s'ouvrira à Londres le 16 juillet prochain, sont priés de vouloir bien envoyer franco, et dans le plus bref délai possible, leur nom et leur adresse à M. le chef du bureau de la statistique générale de France (ministère de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics), rue de Varennes, n° 78 bis.

L'Assemblée ordinaire des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Nord a eu lieu vendredi à Paris, sous la présidence du baron de Rothschild. Le rapport de la commission des comptes, celui du conseil d'administration, présenté et lu par M. Delebecque, vice-président, et la fixation du dividende à 65 fr. 50 c., pour l'année 1859, ont été approuvés à l'unanimité. Les administrateurs sortants ont été réélus à l'unanimité.

Les travaux de la nouvelle gare du chemin de fer du Nord, nécessitée par les besoins croissants du service, viennent de commencer. D'après le plan adopté, on se propose de déplacer l'axe de la gare actuelle et d'établir la nouvelle gare de telle sorte que son entrée principale sur la rue de Dunkerque se trouverait reportée en face de la rue de Denain, au lieu d'être, comme à présent, en face de la rue de Saint Quentin.

Par suite, des modifications importantes ont dû être apportées aux projets arrêtés précédemment pour les voies publiques formant les abords de la gare du Nord. Ainsi l'on doit ouvrir, dans l'axe principal de la gare, une avenue de 30 mètres de largeur, qui remplacera la rue de Denain et établira une communication entre la rue de Dunkerque et le point de croisement du boulevard du Nord et de la rue Lafayette. Une autre

#### FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 5 MAI 1860.

— N° 6 —

## MESMER

PAR L. MEHLBACH.

#### IV. LE CONCERT. (Suite).

— Mon moyen a fait des merveilles, murmura Barth à l'oreille de son ami.

M. de Paradis continua :

— Je suis contraint d'avouer que l'épreuve n'a pu me convaincre, et que même il serait possible d'en révoquer en doute la loyauté. M. le docteur Mesmer peut bien avoir prié la grande artiste qui a désigné la page de choisir précisément celle-là; faveur qu'elle lui aura accordée dans sa généreuse confiance envers lui, devenu son médecin depuis quelque temps. Madame la comtesse n'a peut-être pas remarqué que cette même page est distinguée des autres par un petit pli vers le haut, de façon à ce qu'une personne aveugle mette la main dessus. Je prie chacun de s'assurer qu'il en est bien ainsi.

Il prit le livre, que Thérèse venait de dépo-

ser sur le piano, le feuilleta, puis le montra ouvert, en ajoutant :

— Voici la page 71, et voilà le pli!

— Père, s'écria Thérèse, enflammée d'un courroux qui lui fit oublier tout le reste, ce pli, c'est toi qui viens de le faire; je l'ai vu;

— Va! répéta-t-il en haussant les épaules, la tête à demi tournée vers elle.

Puis, s'adressant de nouveau au public :

— Possible encore que M. le baron de Horka, zélé mesmérin, qui a eu la bonté de me remettre ce livre, ait apporté celui-là plutôt qu'un autre à la demande de Mesmer, et que Thérèse en ait été prévenue par le docteur. Quiconque veut se convaincre fermement d'une chose doit l'examiner avec une extrême défiance. Animé d'un ardent désir d'acquiescer l'inébranlable certitude de la guérison de ma fille chérie, j'invite l'honorable public à permettre que Thérèse essaie maintenant de jouer ce morceau.

Un applaudissement général fut la réponse, et M. de Paradis tendit à sa fille le cahier de musique.

Elle ne s'en aperçut pas; elle semblait être transportée en dehors de la réalité et n'avoir pas conscience de ce qui se passait autour d'elle. La main sur le dos de la chaise placée près du piano, elle contemplant Mesmer, dont les yeux brillaient sur elle leur flamme brûlante, dont le fier et beau visage tourné vers le sien avait une expression dominante. Leurs regards se confondaient, et Thérèse semblait puiser dans ceux du docteur la joie et la confiance, car ses joues, qui, aux premières paroles de son père, s'étaient couvertes d'une pâleur de marbre, brillaient maintenant du plus vif incarnat, et un sourire de bonheur se jouait sur ses lèvres fines.

Son père lui présentait toujours le cahier de

musique sans qu'elle le vit. Un léger murmure, un mouvement inquiet s'éleva dans la salle, et aussitôt Mesmer, détournant ses regards de Thérèse, les tourna vers cette foule qui lui avait causé ce jour-là tant d'émotions diverses. Alors un tremblement parcourut les membres de la jeune fille; comme attachée à une délicieuse extase, elle baissa les yeux, prit, avec un geste d'effroi, le cahier des mains de son père, qui l'observait avec un sourire froidement cardonique, et le posa sur le piano.

« Marche de l'Œdipe de Gluck! » dit-elle à haute voix, en s'asseyant.

— Mon Dieu, Thérèse, tu lis le titre sans avoir ouvert la page qui le porte!

Elle tressaillit, et, levant les yeux sur son père :

— Je l'avais vu tout à l'heure quand M. le maître de chapelle, chevalier de Gluck, a eu la bonté de nous remettre ce morceau.

— Tu connais donc M. de Gluck? Pourtant, il n'est jamais venu chez nous.

— Je l'ai rencontré chez le docteur Mesmer, répondit-elle timidement.

— Ah! M. de Gluck, qui a apporté la musique, est un ami du docteur Mesmer, tout comme le baron Horka, qui a apporté le livre! s'écria M. de Paradis avec un éclat de rire qui fit pâlir sa fille.

Pour le réduire au silence, elle posa ses doigts sur les touches et commença un prélude dont l'harmonie savante, le fini d'exécution, les trilles limpides et perlés étonnèrent et ravirent tout le monde. L'attention générale était exclusivement rendue à l'artiste, on suivait avec admiration son jeu magnifique, digne de cette grandiose musique de Gluck.

Tout à coup elle s'arrêta au milieu d'une

mesure. Ses yeux se portèrent avec épouvante tantôt sur le cahier, tantôt sur ses mains, qui voltigeaient sur les touches avec une rare agilité. Son père, qui, debout à côté d'elle, lui tournait les pages, la regarda d'un air moqueur, il vit une angoisse mortelle peinte sur sa physionomie, il la vit pâlir et s'effrayer à l'aspect de ses doigts sautillants. Puis elle parut se remettre avec effort, et continua de jouer d'une main ferme; mais, encore quelques mesures, et elle hésita de nouveau, et une note complètement fautive la fit s'interrompre.

Elle frissonna, et, poussant un faible soupir ferma ses yeux qu'elle n'osait lever sur Mesmer, immobile et baissant lui-même les siens.

Soudain elle sembla renaitre et se remit à jouer avec une nouvelle énergie. Ses mains voltigeaient comme des papillons, mêlant une pluie de perles aux accords larges et puissants, à la solennelle et majestueuse mélodie de la marche funèbre. Le public, entraîné, avait peine à contenir son enthousiasme, à ne pas interrompre la virtuose par une salve d'applaudissements.

Mais bientôt M. de Paradis posa précipitamment ses mains sur les doigts de sa fille, et la musique cessa.

— Depuis longtemps tu ne joues plus le morceau que tu as sous les yeux! s'écria-t-il avec épouvante. Ce que nous venons d'entendre n'est pas la marche funèbre d'Œdipe, c'est une fantaisie sur des motifs d'Orphée. Je demande à l'honorable auditoire si j'ai raison, ou si c'est réellement la cette célèbre marche que nous connaissons tous et que voilà sur le piano.

Il se fit un profond silence, qu'une voix émue et douce rompit enfin par ces mots :

— Non, ce n'était pas la marche funèbre, mais